



## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2007

### A VINGT HEURES EN MAIRIE

#### Publié conformément aux articles L. 2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sur convocation adressée le 20 juin 2007 le Conseil Municipal de la Ville de Montrouge s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, le 27 juin 2007 à 20 heures, sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

➤ **Présents (23)**: M. METTON, Mme FAVRE, Mlle FAVRA, Mme GASTAUD, M. GIRAULT, M. SAINT-MARTIN, M. CARRE, M. RYSER, Mme MOLIERES, Mme KIM, Mme BLANCO, M. FRANCOIS, M. FONTENAIST, Mme MARTIN, M. LAURENT, M. MILLOTTE, M. TRIQUET, M. AILHAUD, Mme FINOT-FREBAULT, M. FIET, M. ROBINEAU, M. VINCENT, Mme GALATEAU.

➤ **Représentés (10)** :

M. PAUCARD	Par	M. METTON
Mme GIBERT	Par	Mme FAVRE
M. VIROL	Par	Mlle MOLIERES
M. FLAMME	Par	Mme GASTAUD
Mme BILLARD	Par	M. CARRE
Mme GIBERT	Par	Mme BLANCO
Mme MERGUI-CHICHE	Par	Mlle FAVRA
M. BASSINET	Par	M. FIET
Mme LASSERRE	Par	Mme FINOT-FREBAULT
Mme BRAIDOTTI	Par	M. ROBINEAU

➤ **Absents (6)** : M. SIMBOZEL, Mlle MASSET, M. HAINAUT, Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI, Mme BERNIER, Mlle GESRET.

#### **Assistaient également :**

##### ➤ **Fonctionnaires :**

Monsieur BIN	Directeur Général des Services
Monsieur PRAMOTTON	Directeur Général des Services Techniques
Madame MICHEL	Directrice de l'Aménagement Urbain
Madame CLERC	Directrice des Ressources Humaines
Monsieur DARMAGNAC	Directeur des Finances
Monsieur MAGRO	Directeur de la Communication
Mademoiselle FURNEMONT	Responsable de la Direction générale des services
Mme CAPDEQUI PEYRANERE	Direction Générale des Services

➤ **Cabinet du Maire** : Madame LIOTARD, Directrice

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. AILHAUD** est nommé secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du 9 mai 2007 : Adopté à l'unanimité (abstention du groupe socialiste).

M. ROBINEAU ne prend pas part au vote étant absent lors de cette séance.

## ORDRE DU JOUR

<b>COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE</b>			
			<b>3-4</b>
<b>FINANCES</b>			<i>Pages</i>
07-82	Budget principal de la ville – compte administratif 2006		4-8
07-83	Budget principal de la ville – compte de gestion 2006 du receveur		8-9
07-84	Budget principal de la ville – affectation du résultat 2006		9-10
07-85	Budget annexe du service d'assainissement –compte administratif 2006		10-11
07-86	Budget annexe du service d'assainissement – compte de gestion 2006 du receveur		11-12
07-87	Budget annexe du service d'assainissement – affectation du résultat 2006		12-13
07-88	Budget principal de la ville – budget supplémentaire 2007		13-17
07-89	Subventions de fonctionnement – attributions complémentaires		17
07-90	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - exonérations		17
07-91	Dotation vestimentaire – modification d'attribution		17
07-92	Restructuration du groupe scolaire Aristide Briand – demande de subventions		17-18
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>			
07-93	Acquisition d'un lot de copropriété sis 9 rue Descartes – 2 passage Raymond - modification		19
07-94	Acquisition de lots de copropriété sis 54-56 rue Gabriel Péri		19
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>			
07-95	Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade des agents de la ville		20
07-96	Création d'un emploi d'ingénieur territorial		20
07-97	Création de 6 emplois d'apprentis		20-21
<b>MARCHES</b>			
07-98	Marché de réhabilitation de la piscine municipale – décision de poursuivre n°2 relative au lot n°1		21-22
07-99	Aménagement de voirie et réfection de l'éclairage public avenue de la Marne – avenant n°1 au lot 3		22
07-100	Marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation du centre administratif en centre culturel et de congrès – avenant n°1		22-23
07-101	Acquisition de véhicules – résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert		24
07-102	Fourniture de denrées alimentaires pour la réalisation des repas et goûters dans les établissements de la petite enfance – résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert		25

07-103	Fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et les jardins d'enfants – résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert	25-26
07-104	Travaux de restructuration du groupe scolaire Aristide Briand – résultat de la procédure négociée	26-27
<b>TRAVAUX</b>		
07-105	Convention avec la RATP relative à l'extension du parking de la place Cresp - dénonciation	27
<b>ENFANCE-JEUNESSE-SPORT</b>		
07-106	Prestation de service unique espace multi-accueil – convention entre la CAF et la ville	27-28
<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>		
07-107	Salon de la jeune création européenne – fixation du prix de vente du catalogue	28
<b>AFFAIRES DIVERSES</b>		
07-108	Approbation du projet de schéma et d'aménagement des eaux de la Bièvre	28-29
07-109	Création de la commission accessibilité	29-30
07-110	Don de photos	30
<b>INTERVENTIONS DIVERSES</b>		
▣	Pelouse synthétique du stade Jean Lezer	30
▣	Cérémonie de remise des cartes électorales	31
▣	Départ de la société AREVA	31
▣	Gymnase Maurice Genevoix	31

<b>COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE</b> en application de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
---

1. Acceptation d'une convention établie avec l'association LETTRANS FORMATIONS concernant une conférence intitulée « de la drôle de guerre à la bataille de France, septembre 1939 – juin 1940 » - le samedi 12 mai 2007 (à titre gracieux)
2. Attribution du marché « travaux de revêtement de sol pour les bâtiments communaux » lot 3 (Ecole R. Queneau, RASED) à la société ERAH pour un montant de 3 112 € HT.
3. Acquisition, en application du droit de préemption urbain, de 3 locaux à usage professionnel, 2 garages et une réserve sis 54 rue Gabriel Péri – 330 000 € dont 23 920 € de frais d'agence.
4. Prise en charge des frais de mutation dus au syndic de copropriété du 68 rue Gabriel Péri suite à la vente d'un emplacement de voiture – 478,40 €.
5. Acceptation d'un contrat établi avec la compagnie l'Eygurande pour l'organisation d'un spectacle intitulé « le festin de Didi » au jardin d'enfants Renaudel le 28 juin 2007 – 400,90 € TTC.
6. Acquisition, en application du droit de préemption urbain, d'un appartement dans la copropriété sise 47 avenue de la République – 36 000 €.
7. Avenant à la convention pour la réception et le traitement des déchets de voirie – intégration des gravats impurs moyennant un prix de 60,95 € HT/tonne déversée.
8. Avenant à la mission SPS du marché de restructuration du groupe scolaire Aristide Briand portant revalorisation de la rémunération en raison de l'allongement des délais de la mission et d'une augmentation du montant des travaux, base de calcul de la rémunération.

9. Acceptation d'un contrat établi avec EURL « la ferme de Tiligolo » concernant l'organisation d'un spectacle intitulé « Tiligolo à la recherche de Jeannot lapin » à la crèche Carvès le 25 mai 2007 – 400 € TTC.
10. Attribution du marché « travaux de revêtement de sol pour les bâtiments communaux » lot 1 (école élémentaire Buffalo), lot 2 (crèche du 11 novembre), lot 4 (gymnase Maurice Arnoux) à la société SOLITECH pour des montants de 41 794 € HT, 27 753,90 € HT et 6 889,50 € HT.
11. Avenant à la mission OPC du marché d'aménagement de la halte garderie ZAC Messier portant revalorisation de la rémunération en raison de l'allongement des délais d'exécution des travaux.
12. Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 10 rue Sadi Carnot avec l'association relais enfants-parents.
13. Acceptation d'un contrat établi avec l'illustrateur Antoine GUILLOPE concernant l'animation d'ateliers d'écriture et d'illustration pour enfants, du 31 janvier au 2 mai 2007 - 2 500 € TTC.
14. Acceptation d'un contrat établi avec la forêt des enchanteurs concernant l'organisation d'un spectacle intitulé « Ronchon » à la crèche Carvès le 29 juin 2007 – 340 € TTC.
15. Acceptation d'une convention de partenariat avec l'association ART EVEIL pour l'organisation de visites du 52<sup>ème</sup> salon d'art contemporain – 3 318 € TTC.
16. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie – programme 2007, à la société ATEVE INGENIERIE pour un montant de 33 006 € HT.
17. Acquisition de la solution informatique OK-ACTES proposée par la société OMNIKLES pour l'envoi dématérialisé des actes au contrôle de légalité – 1390 € HT par an.
18. Acceptation d'un contrat établi avec EURL « la ferme de Tiligolo » concernant l'organisation d'un spectacle intitulé « la ferme de Tiligolo » au jardin d'enfants les oliviers le 28 juin 2007 – 465 € TTC.
19. Acceptation d'un contrat établi avec Innovations-divertissements-spectacles concernant l'organisation d'un spectacle « un clown magicien – sculpteur de ballons » à la crèche Anne de Gaulle le 26 juin 2007 – 336 € TTC.

## **FINANCES**

### **1 – Budget principal de la ville – compte administratif 2006**

---

Il est fait lecture du rapport de présentation adressé à chaque élu et qui peut se résumer ainsi :

Il ressort de l'exécution de 2006 un maintien de l'effort d'investissement malgré des pressions sur les recettes et les dépenses et ce sans augmenter l'effort fiscal.

La particularité du CA2006 est un autofinancement exceptionnel des investissements.

#### **LE FONCTIONNEMENT COURANT**

➤ Les recettes de fonctionnement : CA2005 : 63,72 M€ / CA2006 : 63,30 M€.

Après une année 2005 exceptionnelle, 2006 marque une pause avec une légère baisse des principales ressources, à l'exception des produits des services.

- Produits des services et du domaine : CA2005 : 7,78 M€ / CA2006 : 8,35 M€. Les produits des services présentent une augmentation de 7,4%, cette hausse s'explique par le succès que rencontrent les services à la population.

- Impôts et taxes : CA2005 : 34,20 M€ / CA2006 : 32,94 M€. Les recettes fiscales baissent de 3,7% en euros courants. Cela recouvre une hausse de 12,7% sur les droits de stationnement, de 7% de la taxe des ordures ménagères (malgré un taux inchangé) mais aussi une baisse de 29,3% de la taxe sur les mutations immobilières et de 1,4% sur le produit des impositions directes locales.
- Dotations et participations : CA2005 : 20,70 M€ / CA2006 : 20,45 M€. Les dotations connaissent une baisse de 1,2%. Alors que la DGF augmente de 1,4%, les compensations fiscales marquent un recul de 10,8%. Les autres dotations connaissent elles aussi une baisse, -7,6% soit -0,35 M€.
- Autres recettes de fonctionnement : CA2005 : 1,04 M€ / CA2006 : 1,56 M€.

➤ Les dépenses de fonctionnement : CA2005 : 52,71 M€ / CA2006 : 53,71 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 1,9% par rapport à 2005, soit 1M€ en euros courants. Cette modération de la hausse résulte d'un suivi de tous les instants de la part de l'équipe municipale, afin de profiter de toutes les opportunités d'optimisation des dépenses.

- Charges à caractère général : CA2005 : 13,81 M€ / CA2006 : 14,31 M€. Ce chapitre est en hausse de 3,7% soit environ 0,5 M€. Parmi les hausses en 2006 il faut signaler les livres, disques et cassettes (+647%). La reconstitution du fonds de la médiathèque était prélevée ces dernières années sur l'investissement. En 2006 un effort a été fait sur le patrimoine d'où une hausse de l'entretien courant de 0,4 M€. Les dépenses de fournitures scolaires augmentent, elles, de 16,6%. Par ailleurs, l'hiver long s'est traduit par une hausse des dépenses d'électricité de 0,07 M€. Enfin, l'augmentation de la fréquentation des cantines scolaires induit une hausse des dépenses alimentaires de 0,2 M€. Du côté des baisses est à noter celle des frais de télécommunications (-47,8%), sous l'effet du nouveau système de téléphonie. De plus, une gestion active de la consommation d'eau (trains de lavage) a pu générer 0,15 M€ d'économies par rapport à 2005.
- Charges de personnel : CA2005 : 32,23 M€ / CA2006 : 33,31 M€. La hausse est de 3,3% due principalement aux recrutements pour les structures de la petite enfance et les écoles.
- Autres charges de gestion courante : CA2005 : 3,84 M€ / CA2006 : 3,34 M€. Il s'agit tant des subventions au tissu associatif que des contingents et participations auprès d'autres partenaires comme le CCAS, le CCS ou les sapeurs pompiers. Parmi les hausses sur ce chapitre il faut noter la participation de la ville au budget d'assainissement, en hausse de 317%. Son augmentation est la conséquence de la réfection quasi intégrale du réseau qui génère quelques intérêts de dette. Une des principales baisses (0,15 M€) est due à une réforme de la nomenclature M14 qui implique que les subventions au logement social et le contingent d'équipement de la brigade de sapeur pompier n'apparaissent plus sur ce chapitre.
- Charges financières : CA2005 : 0,62 M€ / CA2006 : 0,81 M€, soit une hausse de 32%. La ville a recours à l'emprunt pour financer une part des équipements neufs or 2006 a connu une hausse importante des taux courts comme des taux longs ce qui impacte sur les intérêts payés. Cependant, la ligne de trésorerie a été largement sollicitée en 2006 ce qui a permis la mobilisation d'emprunts à des périodes plus pertinentes ou plus favorables.
- Autres charges de fonctionnement : CA2005 : 2,21 M€ / CA2006 : 1,93 M€.

➤ L'équilibre du fonctionnement : Le CA 2006 se caractérise par une hausse des charges courantes et une baisse des produits courants ce qui se traduit par une baisse de

15,8% de l'épargne de gestion. De même, la charge de la dette amène à une épargne nette en baisse de 16,5% soit 7,7 M€.

### **LES MOUVEMENTS IMMOBILIERS**

Les acquisitions sont en recul, -41% et les cessions en nette hausse, +452%, ce qui permet de dégager un solde de -0,41 M€, contre -3,61 M€ en 2005.

### **L'INVESTISSEMENT HORS IMMOBILIER**

➤ Les mouvements liés à la dette : l'encours de fin 2006 atteint 26,68 M€, cela correspond à 2,78 années d'épargne brute.

➤ Les dépenses d'investissement hors dette et hors immobilier :

- Equipements des services : 2,38 M€
- Ecoles et enseignement : 2,31 M€
- Culture : 7,58 M€
- Sports : 4,04 M€
- Jeunesse-prévention : 0,05 M€
- Interventions sociales et santé : 0,17 M€
- Petite enfance : 0,66 M€
- Espaces verts : 0,27 M€
- Eclairage public : 0,20 M€
- Voirie, réseaux, garage, propreté et stationnement payant : 2,5 M€
- Aménagement de la ville : 3,28 M€

### **SYNTHESE – FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS EN 2006**

Un autofinancement tout à fait exceptionnel en 2006, en hausse de 66,9% par rapport à 2005. Le niveau des investissements, reports compris, est supérieur à 2004 qui constituait une année record pour les investissements. De nombreux projets qui constituaient le programme de l'équipe municipale ont été ainsi menés à bien ou sont en cours.

Le CA2006 apparaît tout à fait exceptionnel quant à sa structure de financement des investissements, celui-ci atteint 53%.

Ainsi, 2006 reflète des efforts maintenus sur les charges et une dégradation légère des recettes, mais l'autofinancement atteint un niveau vraiment exceptionnel, tout en maintenant le niveau des investissements.

M. VINCENT note que l'effort d'investissement est clairement affiché, dans le rapport, comme la marque du budget 2006, or les investissements restent selon lui encore insuffisants au regard de la population montrougiennne tant en nombre qu'en besoins et il en est de même pour les services à la population.

En matière de recettes il note une nouvelle augmentation des produits des services et du domaine ainsi l'usager finance les pertes liées à la baisse des dotations de l'Etat et au départ des grandes entreprises. Toujours sur les recettes, M. VINCENT note que le seul chapitre en augmentation est celui des droits de stationnement, +12,7%, alors que la situation ne s'améliore pas dans ce domaine. Sur la perte de dynamisme des recettes et la diminution des bases de taxe professionnelle, M. VINCENT estime qu'il faudrait s'interroger sur la politique menée et notamment sur la volonté de repousser hors de Montrouge les PME au profit de très grandes entreprises, dont la ville devient par ailleurs très dépendante. Il note également un nouveau retrait des participations de l'Etat ou une revalorisation des aides inférieure à l'inflation.

M. VINCENT note que parmi les dépenses de fonctionnement, les charges financières augmentent de 32%, or celles-ci visent à financer des investissements qui ont pris un retard considérable comme la piscine, ou qui ne sont pas adaptés, de part leur situation, leur aménagement et leur équipement comme la maison des associations. Il souhaite également

pointer qu'aucun des bâtiments achevés en 2006 ou en cours, ne répond aux normes de qualité environnementale. Or si ces normes entraînent un surcoût d'investissement elles permettent aussi des économies de fonctionnement et contribuent au développement durable.

M. VINCENT constate le recul de l'épargne nette de 9 millions à 7 millions, ce qui montre une dégradation des comptes, dont rien ne montre qu'ils seront rééquilibrés en 2007. Enfin sur le plan des investissements, il constate une surcharge, en nombre de classes, des écoles et le manque de concertation avec les parents et les enseignants avant la réalisation des travaux. En dernier lieu M. VINCENT souligne la perte d'une subvention du Conseil Général pour le gazon synthétique du stade Jean Lezer en raison du non respect des critères d'attribution.

En conclusion M. VINCENT revient sur les modalités de financement de l'investissement et sur sa principale opposition avec le Maire : en privilégiant l'autofinancement par rapport à l'emprunt on fait peser sur les finances courantes une charge supérieure à ce qu'elle serait en recourant à l'emprunt. Il lui paraîtrait plus raisonnable de financer par l'emprunt des équipements dont la durée de vie se compte en décennies et ce afin d'étaler la charge sur une période plus longue.

Le Maire revient sur les différents points développés par M. VINCENT : sur l'insuffisance des investissements et des services, le Maire explique qu'un bon gestionnaire ne dépense que l'argent qu'il a ou qu'il est capable de rembourser. De plus, le volume et la nature des investissements et des services, comparé à d'autres villes, est pleinement satisfaisant et les nouveaux montrougiens le disent et nous en félicitent. Sur l'augmentation des recettes des services et du domaine, le Maire rappelle, comme chaque année, qu'elle résulte d'une augmentation de la fréquentation et non de celle des tarifs, cette dernière étant limitée à l'inflation prévue par la loi de finances. Sur les recettes toujours, le Maire précise que les droits de stationnement restent une recette marginale car ce service est déficitaire si l'on compare les recettes des horodateurs aux dépenses en équipement et en personnel. L'objectif est de discipliner les usagers et de permettre une meilleure rotation des véhicules surtout en centre-ville.

Sur l'accusation de M. VINCENT de vouloir repousser les PME hors du territoire, le Maire demande des illustrations.

M. VINCENT répond qu'il n'a pas d'exemple particulier, il tire cela du POS et du projet de PLU qui affichent la volonté de faire le long des grands axes routiers des axes de développement économique, avec de grands sièges sociaux et de faire des lieux de résidences à l'intérieur des quartiers. Par ailleurs, les ZAC nouvellement aménagées n'ont pas cherché à devenir des zones attractives pour les entreprises.

Le Maire ne partage pas cette vision et constate que M. VINCENT ne peut apporter la preuve véritable de ce qu'il avance.

Le Maire revient ensuite sur le désengagement de l'Etat, qu'il constate depuis au moins 13 ans et rappelle que la plus forte perte imposée par l'Etat aux collectivités locales est la perte de base de taxe professionnelle. Cette perte résulte de la réforme de la taxe professionnelle initiée par M. STRAUSS-KAHN.

Sur la question des retards pris par les chantiers, ils ne peuvent être que déplorés par les élus soucieux du bien être de leurs concitoyens, souligne le Maire. Sur la maison des associations, il laisse à M. VINCENT la responsabilité de ses propos car les échos qu'il en a sont contraires - les associations qui l'utilisent en sont particulièrement ravies.

Le Maire dément le non-respect des normes environnementales dans les constructions récentes. Il précise que de nombreux bâtiments communaux respectent nombre des 13 cibles de la démarche HQE mais qu'il n'en est pas fait systématiquement état car l'autosatisfaction n'est pas dans sa culture. Le Maire ajoute que les problèmes environnementaux sont traités à tous les niveaux : baisse de la consommation d'eau avec un lavage mécanisé des rues, lancement d'une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, utilisation de véhicules économes en énergie ou utilisant des énergies renouvelables, collecte sélective des ordures ménagères avec le meilleur taux de tri, 19%, des Hauts-de-Seine.

Sur le recul de l'épargne nette, le Maire fait remarquer que de nombreuses villes seraient satisfaites d'avoir le nôtre. Quant aux effectifs dans les écoles, le Maire rappelle que les créations de postes dépendent de l'éducation nationale tant en ce qui concerne les effectifs par classe que par école. De plus l'éducation nationale détermine le nombre de classe par école en fonction de la capacité du bâtiment.

Le Maire revient ensuite sur l'annonce faite par M. VINCENT d'une perte de subvention pour la rénovation du gazon synthétique du stade Jean Lezer, il demande des précisions à M. VINCENT ainsi que ses sources.

M. VINCENT fait lecture d'une lettre adressée en mairie, mais dont il refusera de donner publiquement les voies d'obtention, celle-ci fait mention d'un refus de subvention pour les travaux précités en raison du non respect des conditions d'attribution et notamment d'une demande postérieure à la réalisation des travaux.

Enfin, sur la critique de l'autofinancement, le Maire reste convaincu qu'il est plus onéreux de financer les équipements par l'emprunt du fait du paiement des intérêts de la dette.

M. ROBINEAU partage les observations de M. VINCENT de ce fait il s'abstiendra sur le vote de ce compte administratif.

Mme GALATEAU note différents aspects de ce compte administratif : recul des recettes de fonctionnement, recul de la fiscalité locale ainsi que des dotations et participations de l'Etat. Elle s'inquiète également de la forte progression des charges financières, +32%, elle ne voudrait pas qu'elle contraigne la ville à cesser ses efforts d'investissements et d'équipement. Par ailleurs, elle félicite les services de l'attention portée à la limitation de l'augmentation des charges à caractère général.

Mme GALATEAU souligne que ce CA2006 est le reflet de la politique du Maire et rappelle qu'elle reste opposée au réaménagement de la place Cresp et à la forte densification de la ville. Enfin, elle pense que les finances de la ville sont saines mais qu'il faut surveiller l'encours de la dette pour qu'il n'augmente pas, compte tenu du contexte économique national.

Le Maire, au risque de décevoir Mme GALATEAU, répond que l'encours de la dette a vocation à augmenter car si la ville s'est désendettée depuis plusieurs années c'est pour pouvoir, en fonction du plan de financement dont elle s'est dotée, se réendetter. Le Maire souligne que ce qui est important c'est que l'épargne nette permette de garder un autofinancement élevé (déduction faite des frais financiers). Lorsque la ville aura retrouvé des recettes plus dynamiques (taxe professionnelle) elle pourra se réendetter sans obérer l'avenir.

LE MAIRE SE RETIRE ET MME FAVRE FAIT PROCEDER AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006  
ADOpte A L'UNANIMITE  
(ABSTENTION DES GROUPES SOCIALISTE, COMMUNISTE ET MNR)

## **2 – Budget principal de la ville – compte de gestion 2006 du receveur**

Il vient de vous être présenté le compte administratif pour l'exercice 2006. Celui-ci retrace les écritures budgétaires, effectuées par le Maire en tant qu'ordonnateur. Il convient maintenant de vous présenter le Compte de Gestion, établi par le Receveur Municipal.

Comme vous le savez, le Conseil Municipal se prononce sur les comptes du Receveur par son vote. Toutefois, il ne doit pas en modifier les chiffres, mais peut consigner le cas échéant les observations qu'il pourrait être amené à formuler.

Le compte de gestion du receveur municipal au titre de la gestion 2006 fait apparaître les résultats suivants :

### 1 – En fonctionnement :

Produits courants non financiers	60.889.387,89 €
Charges courantes non financières	52.609.021,64 €
Soit un résultat courant non financier de	+ 8.280.366,25 €
Produits courants financiers	29.647,53 €
Charges courantes financières	812.501,24 €
Soit un résultat courant financier de	- 782.853,71 €
Et un résultat courant net de	+ 7.497.512,54 €
Produits exceptionnels	2.969.440,59 €
Charges exceptionnelles	2.763.173,07 €
Soit un résultat exceptionnel de	+ 206.267,52 €

Ce qui conduit à un résultat de fonctionnement de +7 703 780,06 € tel qu'il figure au compte de résultat.

### 2 – En investissement :

recettes	48.616.205,80 €
dépenses	43.216.391,01 €
résultat des opérations d'investissement	+ 5.399.814,79 €

En conséquence, compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice 2005 et de leur affectation en 2006, la situation de la Commune, à l'issue des opérations de l'exercice 2006 se présente ainsi :

Résultats de fonctionnement cumulés	+ 7.703.780,06 €
Soldes d'exécution d'investissement cumulés	- 1.469.957,65 €
Résultat global cumulé de clôture	+ 6.233.822,41 €

Il vous est demandé d'approuver le Compte de gestion 2006, retraçant les opérations effectuées par le Trésorier Principal, Receveur Municipal de Montrouge.

ADOpte A L'UNANIMITE

### 3 – Budget principal de la ville – affectation du résultat 2006

L'arrêt des comptes de l'exercice 2006 se présente de la façon suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>en Euros</b>
Dépenses réelles (dont charges rattachées- hors restes à réaliser)	53 705 786,92
Dépenses d'ordre	4 259 249,61
<b>TOTAL</b>	<b>57 965 036,53</b>
Recettes réelles (dont recettes rattachées- Hors restes à réaliser)	65 232 399,97
Recettes d'ordre	436 416,62
<b>TOTAL</b>	<b>65 668 816,59</b>
Excédent d'exploitation brut	7 703 780,06
Excédent antérieur reporté	0,00
<b>a</b> <b>Résultat à affecter (résultat de la section de fonctionnement hors restes à réaliser)</b>	<b>7 703 780,06</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

	Déficit antérieur reporté	6 869 772,44
	Dépenses réelles	28 028 142,93
	Dépenses d'ordre	15 188 248,08
	<b>TOTAL</b>	<b>50 086 163,45</b>
	Recettes réelles ( dont 1068 résultat N-1 affecté)	29 605 124,73
	Recettes d'ordre	19 011 081,07
	<b>TOTAL</b>	<b>48 616 205,80</b>
b	<b>Résultat cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser</b>	<b>- 1 469 957,65</b>
c=a+b	<b>RESULTAT DE CLOTURE hors restes à réaliser</b>	<b>6 233 822,41</b>
	<b>RESTES A REALISER :</b>	<b>EUROS</b>
	Dépenses de fonctionnement	90 907,11
	Recettes de fonctionnement	0,00
e	Solde des restes à réaliser de fonctionnement	- 90 907,11
	Dépenses d'investissement	15 009 916,56
	Recettes d'investissement	9 059 353,47
	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 5 950 563,09
b	Résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser	- 1 469 957,65
d	Solde des restes à réaliser d'investissement (déficit)	- 5 950 563,09
b+d	<b>Besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>- 7 420 520,74</b>

Il est constaté que le résultat de fonctionnement à affecter (a), de 7 703 780,06 Euros, est supérieur au besoin de financement de la section d'investissement (b+d) (7 420 520,74 Euros), la différence est de 283 259,32 Euros.

Il sera proposé d'inscrire une partie de cet excédent en recettes de fonctionnement, au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté), pour un montant de 90 907,11 Euros, de nature à couvrir les restes à réaliser de fonctionnement. Le reste, soit 192 352,21 Euros (correspondant au résultat du CA), viendra compléter l'inscription au compte 1068 pour augmenter l'autofinancement de la section d'investissement.

Ainsi, le surplus du résultat de fonctionnement sur le besoin de financement de la section d'investissement (b+d) contribuera au financement du programme d'investissement de l'exercice 2007.

ADOpte A L'UNANIMITE  
(ABSTENTION DES GROUPES SOCIALISTE, COMMUNISTE ET MNR)

#### **4 – Budget annexe du service d'assainissement – Compte administratif 2006**

Le conseil municipal doit se prononcer sur le Compte Administratif 2006 du budget annexe du service d'assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits en €	Recettes ou excédents en €	Dépenses ou déficits en €	Recettes ou excédents en €	Dépenses ou déficits en €	Recettes ou excédents en €
Résultats antérieurs reportés	711.002,99	0,00	0,00	0,00	711.002,99	0,00
Opérations de l'exercice	3.846.231,23	4.157.377,77	190.560,79	632.395,82	4.036.792,02	4.789.773,59

Totaux	4.557.234,22	4.157.377,77	190.560,79	632.395,82	4.747.795,01	4.789.773,59
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>399.856,45</b>			<b>441.835,03</b>		<b>41.978,58</b>
Restes à réaliser	154.086,19	221.276,35	0,00	0,00	154.086,19	221.276,35
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>67.190,16</b>		<b>0,00</b>		<b>67.190,16</b>
<b>Résultats cumulés</b>	<b>332.666,29</b>			<b>441.835,03</b>		<b>109.168,74</b>

Le résultat de clôture de l'exercice 2006 pour le budget du service de l'assainissement, est de :

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : 441.835,03 Euros
- résultat de clôture de la section d'Investissement : - 332.666,29 Euros

LE MAIRE SE RETIRE ET MME FAVRE FAIT PROCEDER AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006  
ADOpte A L'UNANIMITE  
(ABSTENTION DES GROUPES SOCIALISTE ET COMMUNISTE)

## **5 – Budget annexe du service d'assainissement – Compte de gestion 2006 du receveur**

Le compte de gestion du Receveur Municipal pour le budget annexe du service d'assainissement peut se résumer à la présentation des résultats suivants :

### **A – Situation initiale :**

Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2005	
Investissement	- 711 002,99 €
Exploitation	+ 275 928,88 €
Soit un résultat global de	- 435 074,11 €

### **B – Résultats de l'exercice 2006 :**

En investissement	
Recettes nettes de l'exercice	4.157.377,77 €
Dépenses nettes de l'exercice	3.846.231,23 €
Soit un excédent d'investissement de	+ 311 146,54 €
En exploitation :	
Recettes nettes de l'exercice	632 395,82 €
Dépenses nettes de l'exercice	190 560,79 €
Soit un excédent d'exploitation de	+ 441 835,03 €
Résultat global de l'exercice 2006	+ 752 981,57 €

### **C – Affectation du résultat d'exploitation 2005 à l'investissement + 275 928,88 €**

### **D – Situation finale et résultat de clôture 2006 :**

investissement	- 399 856,45 €
exploitation	+ 441 835,03 €
Résultat global cumulé de clôture de l'exercice 2006	+ 41 978,58 €

Il vous est demandé de bien vouloir constater la conformité de ces chiffres avec le Compte Administratif et d'approuver le compte de gestion 2006 établi par le Trésorier Principal, Receveur Municipal de Montrouge.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 6 - Budget annexe du service d'assainissement – Affectation du résultat 2006

L'arrêt des comptes de l'exercice 2006 se présente de la façon suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>en Euros</b>
	Dépenses réelles (dont charges rattachées - hors restes à réaliser)	73 394,95
	Dépenses d'ordre	117 165,84
	<b>TOTAL</b>	<b>190 560,79</b>
	Recettes réelles (dont recettes rattachées- Hors restes à réaliser)	320 066,36
	Recettes d'ordre	312 329,46
	<b>TOTAL</b>	<b>632 395,82</b>
	Excédent d'exploitation brut	441 835,03
	Excédent antérieur reporté	0,00
a	<b>Résultat à affecter (résultat de la section de fonctionnement hors restes à réaliser)</b>	<b>441 835,03</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
	Déficit antérieur reporté	711 002,99
	Dépenses réelles	3 449 325,67
	Dépenses d'ordre	396 905,56
	<b>TOTAL</b>	<b>4 557 234,22</b>
	Recettes réelles ( dont 1068 résultat N-1 affecté)	3 955 635,83
	Recettes d'ordre	201 741,94
	<b>TOTAL</b>	<b>4 157 377,77</b>
	Résultat cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser	-399 856,45
b	<b>Résultat cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser</b>	<b>-399 856,45</b>
c=a+b	<b>RESULTAT DE CLOTURE hors restes à réaliser</b>	<b>41 978,58</b>
<b>RESTES A REALISER :</b>		<b>en Euros</b>
	Dépenses de fonctionnement	0,00
	Recettes de fonctionnement	0,00
	Solde des restes réaliser de fonctionnement	0,00
	Dépenses d'investissement	154 086,19
	Recettes d'investissement	221 276,35
	Solde des restes réaliser d'investissement	67 190,16
b	Résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser	- 399 856,45
d	Solde des restes réaliser d'investissement	67 190,16
b+d	<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 332 666,29</b>

Il est constaté que le résultat de fonctionnement à affecter est de 441 835,03 Euros, et que le besoin de financement de la section d'investissement est de 332 666,29 Euros.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006, soit 441 835,03 Euros en réserve au compte 1068 de la section d'investissement (autres réserves). Cette affectation sera reprise dans le Budget Supplémentaire 2007.

ADOPTE A L'UNANIMITE  
(ABSTENTION DES GROUPES SOCIALISTE ET COMMUNISTE)

## **7 – Budget principal de la ville – budget supplémentaire 2007**

---

Il est fait lecture du rapport de présentation adressé à chaque élu et qui peut se résumer ainsi :

### **MOUVEMENTS DE FONCTIONNEMENT**

La somme des dépenses et des recettes réelles nouvelles inscrites au BS07 se traduit par un solde de -237 K€ qui sera couvert par une baisse en conséquence du prélèvement au profit de l'investissement.

### **LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 841 K€ au BS 2007 avec :

- 90,91K€ sont repris pour couvrir le montant des restes à réaliser de fonctionnement
- une baisse du produit fiscal : 110 K€ sur la taxe foncière sur le bâti et 39,5 K€ sur la TEOM (la trésorerie aurait transmis des bases de taxe foncière erronées)
- 132 K€ sont inscrits au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche du FISAC
- autre produit de gestion courante : au titre du remboursement par notre concessionnaire des loyers du crédit bail de l'hôtel d'activités, une somme de 178 K€ est inscrite.
- produits financiers : 56K€ sont inscrits, ils correspondent à une écriture récupérable pour la partie intérêts.

### **LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles sont en hausse de 1 169 K€.

- charges à caractère général : outre des restes à réaliser de 91 K€, ce chapitre présente des inscriptions supplémentaires d'un montant de 602 K€. On notera 20K€ de fournitures de voirie, 50K€ pour la réfection des trottoirs, 21,9K€ de maintenance de bâtiments, 40K€ pour le développement du site internet, 18K€ pour l'OPAH Montrouge sud et 48,6K€ pour les frais d'affranchissement.
- charges de personnel : la mise en œuvre de la réforme du statut de la fonction publique territoriale entraîne une hausse des crédits de 382K€.
- charges financières : 56K€ sont inscrits en dépenses nouvelles.
- Autres charges de fonctionnement : 35K€ sont inscrits dont 27K€ de titres annulés à la demande de la trésorerie.

### **L'EQUILIBRE DU FONCTIONNEMENT**

Les charges augmentent de 1 169K€ et les produits de 841K€ ce qui porte l'épargne brute à 4,57M€.

### **MOUVEMENTS IMMOBILIERS**

La renonciation à la préemption du 12 rue Sadi Carnot permet de reprendre 289K€ sur les prévisions budgétaires.

## AUTRES INVESTISSEMENTS

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- En lien avec le compte administratif un excédent de fonctionnement de 7613K€, est inscrit ;
- Sont inscrits 280K€ de subventions d'investissement reçues pour nos équipements ainsi que 97,9K€ au titre du capital de la dette récupérable

De ce fait, l'emprunt d'équilibre diminue de 62K€.

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET IMMOBILIER

- Le compte administratif 2006 laisse apparaître un déficit d'investissement de 1470 K€ par ailleurs, des restes à réaliser sont repris au BS2007 pour un montant de 15010K€.
- Ajustements de crédits. On notera en hausse : 1500K€ de complément pour l'extension du groupe scolaire Aristide Briand, 450K€ pour la réhabilitation de 2 pavillons en jardins d'éveil, 435K€ de compléments de travaux à l'école Boileau et 400K€ pour le club 14/17 avenue Jean Jaurès.  
Parmi les baisses on notera : 3000K€ pour la restructuration du CMS en raison d'un décalage dans le temps.

N'ayant pas voté le budget primitif 2007, les groupes socialiste, communiste et MNR s'abstiennent sur le vote du budget supplémentaire.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
011	Charges à caractère général	693 033,11	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
012	Charges de personnel	382 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
023	Virement à la section d'investissement	-1 101 856,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	865 087,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
65	Autres charges de gestion courante	3 360,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
66	Charges financières	56 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
67	Charges exceptionnelles	34 719,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
	<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>932 343,11</b>	

### RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
002	Résultat de fonctionnement reporté	90 907,11	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR

70	Produits des services, du domaine	2 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
73	Impôts et taxes	464 245,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
74	Dotations, subventions et participations	141 691,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
75	Autres produits de gestion courante	177 500,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
76	Produits financiers	56 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
	<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>932 343,11</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé chapitre</b>	<b>Propositions du Maire</b>	<b>VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
001	Solde d'investissement N-1	1 469 957,65	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
041	Opérations patrimoniales	773 699,61	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 532,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
16	Emprunts et dettes assimilées	97 900,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
20	Immobilisations incorporelles	120 398,99	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
204	Subventions d'équipement versées	71 760,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
21	Immobilisations corporelles	795 674,57	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
23	Immobilisations en cours	3 675 971,20	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10900	ZAC du Nord	1 296,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10901	ZAC Georges Messier	430 411,50	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10909	Maison des Associations	151 383,31	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10915	Réhabilitation Stade Jean Lezer	678 877,71	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10916	Construction Médiathèque/Centre Administratif	86 206,99	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10917	Réhabilitation Piscine Municipale	6 747 394,42	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR

10919	Réhabilitation du C.M.S.	-2 693 759,66	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10922	Aménagement du Centre Culturel et de Congrès	2 173 966,98	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10924	Extension Maternelle Haut-Mesnil	223 876,07	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10925	Extension Maternelle Berthelot	162 098,10	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10926	Extension Groupe scolaire Briand	1 654 809,73	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10927	Réseau local de téléphonie	87 356,68	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10928	Aménagement intérieur Gymnase Maurice Arnoux	244 505,34	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10929	Aménagement de la place Cresp	317 651,23	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10931	Extension Maternelle Buffalo	249 999,40	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
	<b>Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 529 967,82</b>	

#### RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
021	Virement de la section de fonctionnement	-1 101 856,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	865 087,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
041	Opérations patrimoniales	773 699,61	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 693 577,95	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
13	Subventions d'investissement	381 682,93	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
16	Emprunts et dettes assimilées	7 832 961,99	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
27	Autres immobilisations financières	97 900,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10901	ZAC Georges Messier	13 203,57	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10916	Construction Médiathèque / Centre Administratif	361 426,30	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10917	Réhabilitation de la piscine	168 006,79	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10924	Extension maternelle Haut-Mesnil	151 953,87	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste,

			communiste et MNR
10925	Extension maternelle Berthelot	212 323,81	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
10923	Aménagement gazon synthétique terrain Marx Dormoy	80 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention des groupes socialiste, communiste et MNR
	<b>Total RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 529 967,82</b>	

## **8 – Subventions de fonctionnement – attributions complémentaires**

Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

- association les amis de Jacky : 3 000 €
- IFAC 92 (randonnée dans l'Atlas pour 5 jeunes montrougiens) : 1000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **9 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - exonérations**

En complément des exonérations votées en séance du 9 mai 2007 il est proposé d'accorder celle sollicitée par la société SHURGARD France SAS pour son site SHURGARD Self Stockage - 95, avenue Pierre Brossolette. La société fait réaliser la collecte de ses déchets par la société Paris Sud Hydraulique 2 bis, route de Morangis ZI du Colombier 91320 Wissous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **10 – Dotation vestimentaire – modification d'attribution**

Suite à la création de poste de « SURVEILLANT SQUARE - VOIRIE » (anciennement Gardiens de Square) et à leur changement de service, l'attribution vestimentaire de ces agents n'est plus adaptée à leurs nouvelles fonctions.

Il convient de modifier leur dotation vestimentaire en leur accordant : 1 blouson , 2 pulls, 4 pantalons, 4 polos manches longues et 6 polos manches courtes, 1 paire de chaussures, 2 casquettes, 1 paire de gants, 1 ceinturon, 1 sifflet avec cordon et 2 écussons.

Cette dotation leur sera donnée à leur prise de fonctions ensuite ils percevront une somme annuelle de 460 euros, à charge pour eux de déterminer les effets usagés, à changer, dans leur tenue.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **11 – Restructuration du groupe scolaire Aristide Briand – demande de subventions**

La commune souhaite réaliser des travaux de restructuration du groupe scolaire Aristide Briand.

L'opération comprend en création par extension : une salle à manger professeur, deux salles à manger, une cuisine, des circulations et des sanitaires, deux salles de classe.

L'opération comprend en création par réhabilitation :

Dans l'école élémentaire : la reprise des étanchéités, la création de deux classes, la création d'une salle activité, la création d'une rampe pour handicapés.

Dans l'école maternelle : la création de cinq classes, la création d'un pôle administration, le réaménagement du hall, le réaménagement de la salle de jeux, les circulations et sanitaires.

Le montant de ce chantier s'élève à 3 312 672,96 euros hors taxe soit 3 961 956,86 euros toutes taxes comprises.

Ces travaux étant susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général des Hauts de Seine et par le Conseil régional d'Île de France, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter, auprès de ces collectivités territoriales, une subvention la plus élevée possible et à signer toute pièce relative à cette affaire.

M. FIET dresse une liste de questions et d'observations : quel sera le calendrier des travaux tant pour le comblement des carrières que pour le bâti ? De plus, pourquoi le comblement n'a-t-il pas été prévu lors du lancement du projet ? Le centre de loisirs d'été sera-t-il maintenu ou transféré dans un autre établissement ? Qu'est ce qui motive les travaux de réhabilitation, est-ce seulement le passage en liaison froide qui justifie de dépenser une telle somme ? Les plans montrent un défaut de sécurité avec la mise en place de préfabriqués devant une issue de secours, par ailleurs, les enfants vont être gênés pendant près de trois ans de travaux.

Le Maire répond sur la motivation du projet : actuellement il y a une cuisine située côté école maternelle, les plats sont ensuite transportés dans le réfectoire de l'école primaire ce qui nécessitent le maintien en liaison chaude. D'un point de vue hygiène cela n'est plus acceptable, il convient donc de faire une cuisine centrale aux deux écoles. Le centre de loisirs a été rétabli dans cette école du fait de la modification du calendrier des travaux. Par ailleurs il est prévu 18 à 24 mois de travaux et non 3 ans car tous les chantiers ne prennent pas du retard.

M. GIRAULT revient sur les points techniques : le comblement des carrières n'avait pas été prescrit par l'inspection des carrières or il s'avère nécessaire. Sur le plan de la sécurité les plans ont été mal interprétés, les préfabriqués ne devant pas boucher l'issue de secours. Le comité de pilotage se réunit le 28 juin et le calendrier précis des travaux sera présenté par le maître d'œuvre.

M. VINCENT s'inquiète du danger que représente la mise en place des préfabriqués.

M. GIRAULT répond que cette opération est toujours effectuée en période de vacances scolaires.

M. FIET revient sur le comblement des carrières car il s'inquiète des nuisances sonores provoquées par le chantier.

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un comblement par injection de béton mais d'une confortation par la pose de piliers maçonnés.

M. VINCENT rappelle les réserves de son groupe sur ces travaux : installation de classes côté N20, interdisant ainsi l'ouverture des fenêtres et disparition d'un poste de gardien, pour cela, entre autre, il demande le report du chantier à l'été 2008.

Le Maire rappelle que c'est le comité de pilotage qui a décidé de l'implantation des classes. Par ailleurs le report du chantier n'est pas envisageable car il entraînerait un surcoût, les sociétés ayant déjà été retenues.

M. VINCENT précise que son groupe vote la demande de subvention mais que cela n'ôte pas les observations et remarques précédemment faites.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **AMENAGEMENT URBAIN**

### **1 – Acquisition d'un lot de copropriété sis 9 rue Descartes / 2 passage Raymond - modification**

---

Le conseil municipal a validé le 20 décembre 2006 l'acquisition par la commune d'un local et d'un garage, correspondant au lot n°1 d'une copropriété sise à l'angle de la rue Descartes et du passage Raymond à Montrouge.

Le prix de vente initial proposé dans la déclaration d'intention d'aliéner était de 170 000 euros plus 13 000 euros de frais d'agence. Ce prix a été porté à 100 210 euros après estimation des services fiscaux et négociations avec le propriétaire.

Toutefois, la commission due à l'agence ne peut être révisée unilatéralement puisque résultant d'un accord de volonté formé antérieurement à l'initiation de la commune.

Il convient donc de régler à l'agence la rémunération définie contractuellement, à savoir 13 000 euros.

En conséquence, afin de conclure la vente, il vous est demandé de bien vouloir prendre une nouvelle délibération annulant et remplaçant celle en date du 20 décembre 2006 et de confirmer l'acquisition de l'ensemble des biens susvisés, le tout libre d'occupation, pour un montant de 100 210 euros plus la commission d'agence d'un montant de 13 000 euros telle que prévue dans la déclaration d'intention d'aliéner.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **2 – Acquisition de lots de copropriété sis 54-56 rue Gabriel Péri**

---

La commune recherchait un local d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup> afin d'y installer son service de la réglementation urbaine.

La commune a reçu deux déclarations d'intention d'aliéner concernant des locaux à usage professionnel sis 54-56 rue Gabriel Péri d'une superficie d'environ 290m<sup>2</sup> qu'elle a décidé de préempter :

- les lots n°163; 166; 109; 87; 88 et 89 correspondant à deux locaux à usage professionnel, un garage et trois parkings, le tout libre d'occupation, pour un montant de 327 500 euros plus la commission d'agence d'un montant de 23 920 euros et
- les lots n°165; 168; 178; 107; 108 et 175 correspondant à trois locaux à usage professionnel, deux garages et une réserve, le tout libre d'occupation pour un montant de 330 000 euros plus la commission d'agence d'un montant de 23 920 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de l'ensemble de ces biens aux prix susmentionnés et d'autoriser le maire à signer tous les documents ci rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **1 – Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade des agents de la ville**

---

La loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a modifié l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 concernant les dispositions d'avancement de grade des fonctionnaires.

Il est désormais prévu que pour tous les cadres d'emplois (A-B-C), hormis celui de la police municipale, le nombre des fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions exigées. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

En conséquence, la légalité d'un avancement de grade est conditionnée par la détermination en interne du ratio d'agents susceptibles d'être promus par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables. Il est précisé qu'aucun ratio minimum ou maximum n'est prévu.

Il est proposé de fixer le taux de promotion d'avancement de grade à 50% des promouvables arrondi à l'entier supérieur pour tous les cadres d'emplois, hormis celui de la police municipale qui n'est pas concerné par cette mesure.

Il sera tenu compte pour l'inscription au tableau d'avancement :

- de la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle,
- de l'évolution des missions susceptibles d'être confiées aux agents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **2 – Création d'un emploi d'ingénieur territorial**

---

Le tableau des effectifs comprend actuellement six emplois d'ingénieurs affectés à la Direction Générale des Services Techniques ou à la Direction des Systèmes d'information. Au sein de la Direction Générale des Services Techniques, le service bâtiment composé de deux ingénieurs et d'un apprenti assure la gestion opérationnelle et stratégique du patrimoine bâti de la Ville or celui-ci n'a cessé de croître depuis plusieurs années.

Eu égard aux nombreuses tâches qui incombent à cette direction, il vous est proposé de créer un poste supplémentaire d'ingénieur territorial qui serait pourvu par un candidat titulaire du diplôme d'architecte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **3 – Création de 6 emplois d'apprentis**

---

Par délibération du 28 juin 2006, le conseil municipal a approuvé la mise en place de l'apprentissage à la ville de Montrouge et la création de quinze emplois d'apprentis dont dix emplois pour la petite enfance.

Les dix emplois réservés aux métiers de la petite enfance ont été très rapidement pourvus et la Direction des Ressources Humaines n'a pas pu donner satisfaction à un grand

nombre de demandes. Les jeunes recrutés ont été placés dans les crèches collectives et un premier bilan très positif a été réalisé par la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Petite Enfance. Les cinq jeunes qui suivent le cursus de préparation au diplôme d'auxiliaire de puériculture vont passer les épreuves dans les mois qui viennent et la ville souhaite pouvoir les recruter dans les postes qui seront prochainement vacants.

De plus deux nouveaux établissements de la petite enfance ouvriront leurs portes début 2008 et il faudra à nouveau recruter des auxiliaires de puériculture.

Il vous est proposé de créer six nouveaux emplois d'apprentis auxiliaire de puériculture qui seront affectés dans les jardins d'enfants et au multi-accueil, à compter de la rentrée prochaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **MARCHES**

### **1 – Marché de réhabilitation de la piscine municipale – décision de poursuivre n°2 relative au lot n°1**

---

Par délibération du 18/05/2005 le conseil municipal a attribué le lot n°1 – Démolitions – Terrassements – Fondations – Gros œuvre du marché de réhabilitation de la piscine municipale à l'entreprise ESPB pour un montant total de 1 569 707,15 € HT.

Les propositions d'avenants financiers adoptés par le conseil municipal et reprenant les ordres de services établis par la maîtrise d'œuvre sur la base des devis de l'entreprise, n'ont pas reçu l'agrément de cette dernière. Ainsi, afin d'assurer la continuité de l'opération et par application de l'article 15.4 du CCAG travaux, le maire a notifié à l'entreprise par ordre de service une décision de poursuivre n°1 datée du 12/12/2006.

Suite à cette décision de poursuivre, l'exécution du marché et l'achèvement des tâches du gros œuvre ont nécessité de nouveaux travaux supplémentaires :

- ⇒ Modification de l'épaisseur du FOAMGLASS en isolation verticale de 6 à 8 cm pour un montant de 16 800 € HT ;
- ⇒ Reprises de maçonnerie en divers points du chantier pour un montant de 10 070 € HT ;
- ⇒ Travaux divers demandés à l'entreprise en raison des modifications apportées au projet (création d'une issue de secours dans le Dojo, création d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite en accès bar, ...) et représentant une plus-value de 13 031 € HT ;
- ⇒ Changement dans les quantités de maçonnerie suite aux modifications liées au désenfumage pour un montant de 9 696,06 € HT ;
- ⇒ Modifications structurelles liées à des sujétions techniques imprévues pour un montant de 12 612 € HT.

Il en résulte une plus-value de 96 530,23 € HT (115 450,16 € TTC). Il convient donc de notifier à l'entreprise une nouvelle décision de poursuivre indiquant le nouveau montant du marché afin que celle-ci en poursuive l'exécution.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir porter le montant du marché à 2 057 881,43 € HT soit 2 461 226,19 € TTC et d'autoriser le Maire à notifier à l'entreprise ESPB la décision de poursuivre n°2.

M. FIET demande quels sont les motifs invoqués par la société ESPB.

Le Maire répond que la société n'est pas d'accord avec les conditions d'exécution fixées par JAPAC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **2 – Aménagement de voirie et réfection de l'éclairage public avenue de la Marne – avenant n°1 au lot 3**

---

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement de voirie de l'avenue de la Marne et à la rénovation de l'éclairage public, les sociétés Falleau et comptoir de l'arrosage, co-traitantes, se sont vus attribuer le lot n°3 pour un montant de 13 815 € HT (soit 16 522,74 € TTC) ; ce lot comportait également une tranche conditionnelle qui a été affermée pour un montant de 12 309 € HT (soit 14 721,56 € TTC). Le montant total de ce lot s'élève donc à 26 124 € HT (soit 31 244,30 € TTC).

Au cours de l'exécution du marché il est apparu nécessaire de mettre en conformité le comptage qui était installé dans le square de la Marne. L'installation et la pose d'un disconnecteur contrôlable Bayard DN 1"1/4 ainsi que tous les raccords doivent donc être effectués, cela représente un coût supplémentaire de 1 880 € HT, soit 2 248,48 € TTC. Le montant total du lot est donc porté à 28 004 € HT soit 33 492,78 € TTC, représentant une augmentation du montant du marché de 7,2%.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter cet avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **3 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation du centre administratif en centre culturel et de congrès – avenant n°1**

---

Par délibération du 2 octobre 2002, le conseil municipal a accepté la signature d'une convention de mandat avec la SEM 92 dans le cadre du programme de transformation du centre administratif en centre culturel et de congrès.

Par délibération du 24 novembre 2004, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre de ce programme au groupement Blond et Roux pour un montant d'honoraires de 2 664 317,24 € TTC.

La mise au point du programme et du projet ont amené à apporter des modifications au marché initialement conclu. Il s'agit, pour l'essentiel :

- ⇒ De la suppression de la continuité d'exploitation pour des raisons de sécurité, ce qui a diminué le délai du chantier, celui-ci passe de 32 à 22 mois ;
- ⇒ De la suppression des locaux du commissariat actuellement dans l'enceinte du bâtiment et de l'optimisation des espaces devenus libres ;
- ⇒ De la suppression des locaux de restauration du personnel municipal ;
- ⇒ De la modification des façades latérales suite aux réunions avec l'architecte des bâtiments de France ;
- ⇒ De la prise en compte des demandes réglementaires et des remarques du contrôle technique ;
- ⇒ De la modification de la jauge de la grande salle, de la suppression de la fosse d'orchestre et de la modification de la cage de scène.

En conséquence de quoi, le délai de 10 semaines pour la mise au point de l'avant projet définitif n'a pas été suffisant, des études complémentaires ayant été nécessaires.

Compte tenu de l'allongement de la durée de cette phase d'études la maîtrise d'œuvre demande de revoir la répartition du forfait provisoire de rémunération. Il est proposé au conseil municipal de répartir ce forfait de la façon suivante :

#### DECOMPOSITION PAR PHASES DU FORFAIT DE RÉMUNÉRATION

Désignation des phases de la mission (les montants incluent la rémunération des éléments de missions complémentaires)	Abréviation	Rémunération initiale en euros HT		Rémunération proposée dans l'avenant 1 en euros HT	
		%	montant	%	montant
Etudes d'avant projet définitif	APD	0,18	398 090,00	0,28	619 328,37
Etudes de projet	PRO	0,17	382 027,00	0,19	413 711,30
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACT	0,07	146 685,00	0,07	146 685,00
Visa des études d'exécution et de synthèse	VISA	0,06	143 205,00	0,06	143 205,00
Direction de l'exécution des travaux	DET	0,46	1 015 938,00	0,36	794 699,63
Assistance aux OPR et pendant la garantie de parfait achèvement	AOR	0,06	141 745,00	0,05	110 060,70
Prix global forfaitaire HT			2 227 690,00		2 227 690,00
TVA au taux de 19,6%			436 627,24		436 627,24
<b>Prix global forfaitaire TTC</b>			<b>2 664 317,24</b>		<b>2 664 317,24</b>

M. FIET demande où en est l'étude et quand seront présentés les plans définitifs.

Le Maire répond qu'il convient de se mettre d'accord avec le cabinet d'architecte ce qui ne devrait pas tarder.

M. FIET demande si le projet retenu a subi beaucoup de modifications.

Le Maire répond par la négative.

M. ROBINEAU constate cependant que des modifications importantes sont prévues : suppression de la fosse d'orchestre et de la cage de scène.

Le Maire précise qu'il a demandé une étude de faisabilité de la fosse d'orchestre, celle-ci n'étant pas prévue au marché. L'étude a démontré la non faisabilité, il est donc envisagé de faire un premier rang de fauteuils escamotables sous la scène pour faire une fausse fosse d'orchestre.

M. ROBINEAU note que les locaux de restauration du personnel vont être supprimés, il demande qu'elle sera l'alternative.

Le Maire répond que sont à l'étude des contrats avec des restaurants d'entreprise.

M. ROBINEAU reconnaît l'utilité de ce projet mais il en souligne le coût élevé.

Le Maire est satisfait de l'utilité reconnue au projet.

Mme GALATEAU demande si les tours de verre prévues sur les façades latérales du bâtiment ont été maintenues de même que les verrières latérales.

Le Maire rappelle que lors de la présentation du projet il avait précisé que ces tours n'étaient pas vouées à rester. Concernant les coursives, leur suppression a été demandée par l'architecte des bâtiments de France.

M. FIET craint que toutes ces modifications dénaturent le projet initial et que les candidats non retenus fassent ainsi un recours.

Le Maire apaise les craintes de M. FIET en expliquant qu'il s'agit d'un concours sur esquisse et que les seuls points à ne pas pouvoir être modifiés sont ceux inscrits au cahier des charges.

M. VINCENT exprime les mêmes craintes que M. FIET, pour lui la suppression des tours de verre modifie la nature du projet.

Le Maire fait la même réponse qu'à M. FIET.

ADOPTE A LA MAJORITE  
(OPPOSITION DES GROUPES SOCIALISTE ET COMMUNISTE)

#### **4 – Acquisition de véhicules – résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert**

---

Un marché d'acquisition de véhicules pour les services de la Ville de Montrouge a été lancé. Celui-ci comporte 8 lots dont l'estimation financière est la suivante :

Lot 1	acquisition d'une benne à ordures : 150 000 €/TTC
Lot 2	acquisition d'un véhicule de collecte des ordures 30 000 €/TTC
Lot 3	acquisition d'un véhicule utilitaire : 25 000 €/TTC
Lot 4	acquisition d'un véhicule léger : 15 500 €/TTC
Lot 5	acquisition d'un véhicule léger : 15 500 €/TTC
Lot 6	acquisition de cinq vélos à assistance électrique : 5 000 €/TTC
Lot 7	acquisition de trois vélos hollandais : 1 000 €/TTC
Lot 8	acquisition de trois VTC sérigraphiés : 2 000 €/TTC

La date limite de remise des offres a été fixée au 1<sup>er</sup> juin 2007, 12 plis sont parvenus dans les délais impartis et la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 4 juin 2004 a décidé de retenir toutes les candidatures.

La commission d'appel d'offres s'est réunie de nouveau le 18 juin afin de prendre connaissance du rapport d'analyse effectué selon les critères pondérés suivants : Prix (25%), coût d'utilisation (25%), valeur technique (15%), délai de livraison (15%), extension de garantie (10%) et esthétique (10%). Elle a décidé d'attribuer les lots aux sociétés qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

- le lot 1 « acquisition d'une benne à ordures » à la société EUROVOIRIE pour un montant de 145 182,44 €/TTC (solution de base avec option pesage embarqué)
- le lot 2 « acquisition d'un véhicule de collecte des ordures » à la société PB ENVIRONNEMENT pour un montant de 56 381,37 €/TTC (solution de base avec option compactage).
- le lot 3 « acquisition d'un véhicule utilitaire pour la manutention » à la société COLIN MONTRouGE concessionnaire RENAULT pour un montant de 25 580,70 €/TTC,
- le lot 4 « acquisition d'un véhicule léger pour la police municipale » à la société COLIN MONTRouGE concessionnaire RENAULT pour un montant de 22 264,50€/TTC
- le lot 5 « acquisition d'un véhicule léger pour le pool DGST » à la société COLIN MONTRouGE concessionnaire RENAULT pour un montant de 14 394 €/TTC (solution de base et options)
- le lot 6 « acquisition de cinq vélos à assistance électrique » à la société ACB pour un montant de 4500 €/TTC.
- lot 7 « acquisition de trois vélos hollandais pour le CMS » à la société VELOCITO pour un montant de 1673,51 €/TTC
- lot 8 « acquisition de trois VTC sérigraphiés » à la société VELOCITO pour un montant de 1673,51 €/TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de marché public relatif à l'acquisition de véhicules, de prendre acte de la décision de la CAO et d'autoriser le Maire à signer le marché.

M. ROBINEAU demande ce que sont des vélos hollandais.

Le Maire répond qu'il s'agit de vélos robustes destinés aux agents sociaux et au personnel du centre de santé.

M. FIET craint que ces vélos soient lourds pour des femmes, il aurait préféré l'achat de vélo à assistance électrique.

Le Maire répond que ce choix a été fait en concertation avec les utilisateurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **5 – Fourniture de denrées alimentaires pour la réalisation des repas et goûters dans les établissements de la petite enfance – résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert**

---

Un marché a été lancé ayant pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour la réalisation des repas et goûters dans les établissements de la petite enfance.

Le marché est un marché à bons de commande, il est conclu jusqu'au 31 août 2008 et pourra être reconduit deux fois par décision expresse.

Son montant est estimé annuellement entre 80 000 € HT et 160 000 € HT.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 avril 2007. Deux plis sont parvenus dans les délais impartis et les deux candidatures ont été retenues par la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie de nouveau le 4 juin afin de prendre connaissance du rapport d'analyse effectué selon les critères pondérés suivants : qualité de la prestation (60%) et prix (40%).

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société NORMAPRO France : prix de la journée alimentaire : 2,069 €/HT.

Il est demandé au conseil d'approuver le dossier de marché, de prendre acte de la décision de la CAO et d'autoriser le Maire à signer le marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **6 – Fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et les jardins d'enfants – résultat de la procédure d'appel d'offres ouvert**

---

Un marché ayant pour objet la fourniture de repas en liaison froide pour les structures de restauration collective de la Ville a été lancé.

Le marché est un marché à bons de commande d'une durée d'un an reconductible deux fois. Son montant est estimé annuellement entre 400 000 € HT et 1 200 000 € HT.

La date limite de remise des offres a été fixée au 29 mai 2007. Cinq plis sont parvenus dans les délais impartis et les cinq candidatures ont été retenues par la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie de nouveau le 18 juin afin de prendre connaissance du rapport d'analyse effectué selon les critères pondérés suivants : qualité de la prestation (60%) et prix (40%). La commission a décidé d'attribuer le marché à la société O.C.R.S qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Prix repas adulte : 2,6 €/HT.
- Prix repas élémentaire : 2,43 €/HT.
- Prix repas maternel : 2,37 €/HT.
- Prix repas + goûter jardin d'enfant : 2,76 €/HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de marché, de prendre acte de la décision de la CAO et d'autoriser le Maire à signer le marché.

M. FIET rappelle que l'an passé il n'a pas voté cette délibération du fait d'un doute sur la qualité du candidat retenu. Il constate que ses doutes ont été confirmés, en revanche cette année le candidat retenu semble plus sérieux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **7 – Travaux de restructuration du groupe scolaire Aristide Briand – résultat de la procédure négociée**

---

Un marché ayant pour objet des travaux de restructuration du groupe scolaire Aristide Briand a été lancé.

Les travaux sont répartis en 12 lots :

- Lot 1 Voirie- réseaux divers
- Lot 2 Désamiantage/démolition/gros oeuvre
- Lot 3 Etanchéité
- Lot 4 Cloisons/doublages/faux plafonds
- Lot 5 Menuiseries extérieures/vitrerie/serrurie
- Lot 6 Menuiseries intérieures
- Lot 7 Revêtements de sols/carrelages
- Lot 8 Peintures
- Lot 9 Monte handicapés
- Lot 10 Electricité/courants forts/courants faibles
- Lot 11 Plomberie/chauffage/ventilation
- Lot 12 Equipements cuisines

Le délai global d'exécution de l'ensemble des lots est fixé à 15 mois et le marché est dévolu en entreprise générale.

Le marché est estimé dans sa totalité à 2 667 818,96 €/HT hors option. Il est en effet prévu une option « remplacement des menuiseries extérieures des salles de classe, du hall et de la salle de jeux de l'école maternelle » pour un montant de 187 110 €/HT. L'estimation du marché « base et option » s'élève à 2 854 928,96 €/HT.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 30 mars 2007. 62 plis sont parvenus dans les délais impartis. Seules trois candidatures ont été admises par la commission d'appel d'offres, les autres entreprises ne se présentaient pas pour l'ensemble des lots comme il était stipulé dans la publicité.

Les lettres de consultation ont été envoyées aux candidats admis le 10 avril 2007 et la date limite des offres a été fixée au 18 mai 2007 puis reportée au 31 mai 2007.

Deux offres ont été remises dans les délais impartis et ont été analysées et négociées par la société TECTUM.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juin afin de prendre connaissance du rapport d'analyse et de négociation effectué selon les critères suivants : valeur technique et prix.

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société EIFFAGE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant total de 3 267 404 €/HT comprenant la solution de base d'un montant de 3 050 000 €/HT et l'option « changement des menuiseries extérieures de la maternelle » d'un montant de 217 404 €/HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de marché, de prendre acte de la décision de la CAO et d'autoriser le Maire à signer le dit marché.

M. FIET précise que son groupe s'abstient du fait du retard déjà pris par le chantier.

ADOPTE A L'UNANIMITE  
(ABSTENTION DES GROUPES SOCIALISTE ET COMMUNISTE)

## **TRAVAUX**

### **1 – Convention avec la RATP relative à l'extension du parking de la place Cresp - dénonciation**

---

Il est rappelé au Conseil que, par délibération en date du 29 juin 2005, la ville de Montrouge a conclu une convention relative à la maîtrise d'ouvrage exercée par la RATP sur le domaine public de la ville de Montrouge. Cette convention avait pour objet d'organiser les rapports entre la ville de Montrouge et la RATP concernant l'extension du parc souterrain situé place Cresp à Montrouge. Il était notamment prévu à l'article 1<sup>er</sup> que :

- La RATP était désignée comme maître d'ouvrage unique
- La RATP se voyait confier l'élaboration du programme et surtout la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle.

L'article 6-1 de ladite convention indiquait que le coût obtenu pour l'ensemble des marchés devait être présenté à la ville de Montrouge et que si un seuil de tolérance de 10% par rapport aux prévisions initiales était dépassé, la nouvelle enveloppe financière devrait être soumise pour validation à la ville de Montrouge et qu'en cas de désaccord notifié par la ville de Montrouge à la RATP sur le coût qui lui est présenté, il lui est possible de résilier la convention.

Or il s'avère que le coût de l'opération d'extension du parking souterrain de la place Cresp sera très supérieur à ce qui était initialement prévu : d'une estimation de départ se situant aux alentours de 1,5 millions d'Euros (article 6-2 de la convention), l'avant-projet affiche un coût final de plus de 3 millions d'Euros, soit un doublement des coûts. Chacune des 54 places de parking projetées reviendrait alors à plus de 57 000 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal de résilier la convention relative à la maîtrise d'ouvrage exercée par la RATP sur le domaine public de la ville de Montrouge en vue de l'extension du parking souterrain place Cresp en application de l'article 6-1 de la dite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **ENFANCE – JEUNESSE - SPORT**

### **1 – Prestation de service unique espace multi-accueil – convention entre la CAF et la ville**

---

L'ensemble des établissements de la Petite Enfance bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 de la Prestation de Service Unique. Cette prestation représente une prise en charge d'un pourcentage des dépenses de fonctionnement par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. Le taux est fixé annuellement par la CNAF sur la base de 66 % du prix de revient horaire plafonné de référence, déduction faite des participations familiales (prix

plafond horaire CAF de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : 5,70 € pour l'accueil collectif et 4,98 € pour l'accueil familial)

L'espace Multi- Accueil, situé au 5 rue Georges Messier ouvert depuis le 8 mars 2007, fonctionne conformément au décret du 1<sup>er</sup> août 2000 relatif à l'accueil des enfants de moins de quatre ans, et a fait l'objet d'un avis favorable d'ouverture du Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine. L'accueil régulier repose sur une contractualisation, valant mensualisation, établie en concertation avec la famille utilisatrice. L'accueil occasionnel propose des séquences horaires forfaitisées avec ou sans restauration. Le taux d'effort horaire des familles est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille, par référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Cet établissement s'inscrit dans une même logique de fonctionnement que l'ensemble des structures de la Ville, visant à améliorer la qualité de l'accueil et à optimiser le taux d'occupation, en s'ouvrant à des accueils et formules plus souples adaptées aux besoins des familles. Il convient donc de l'intégrer dans le dispositif de la Prestation de Service Unique.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil d'approuver la Convention de Prestation de Service Unique de l'Espace Multi-Accueil et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **1 – Salon de la jeune création européenne – fixation du prix de vente du catalogue**

Le Salon de la Jeune Création Européenne aura lieu du 22 septembre au 12 octobre 2007. A cette occasion un catalogue sera édité.

Il est proposé de fixer le prix de vente de ce catalogue à 12 € en tarif normal et 10 € en tarif professionnel.

Par ailleurs il est proposé de donner gratuitement des catalogues aux exposants, aux partenaires européens, aux personnalités officielles, aux galeristes et prêteurs, aux relations presse, et autres relations publiques.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **1 – Approbation du projet de schéma et d'aménagement des eaux de la Bièvre**

En application de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, devenu articles L. 212-3 à L. 212-7 du code de l'environnement, un système de planification articulée autour de deux éléments : les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (les SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, a été mis en place.

Le syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre s'est déclaré compétent pour devenir la structure portant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Les finalités de ce schéma sont :

- La prévention des inondations
- La préservation de la qualité des eaux
- La réouverture de la rivière

Le périmètre du SAGE de la Bièvre n'a cependant pas été décrit dans le SDAGE Basse-Normandie : un projet de périmètre doit donc être soumis pour avis au comité de bassin.

Il appartient donc au Conseil de se prononcer sur le projet de périmètre du SAGE afin d'accepter qu'il inclue la ville de Montrouge.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **2 – Création de la commission accessibilité**

---

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » apporte des évolutions fondamentales afin de répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées.

L'adoption de cette loi qui définit le handicap dans toute sa diversité, a traduit une volonté de sensibiliser la société civile aux problématiques des personnes handicapées afin que chacune trouve sa place.

Trois principes forts ont été ainsi posés :

- L'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports...).
- Le droit à compensation des conséquences du handicap.
- La participation et la proximité, par la création d'une Maison Départementale des personnes Handicapées dans chaque département.

L'accessibilité étant une condition incontournable pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de s'intégrer dans une vie sociale, la loi a prévu en son article 46, la création d'une commission communale pour l'accessibilité.

Cette instance, a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle doit également organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Son rapport annuel est présenté au Conseil Municipal, puis au Préfet, au Président du Conseil Général et enfin au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

La loi stipule également que cette commission est présidée par le Maire qui arrête la liste de ses membres par arrêté. Aussi, afin de mettre en œuvre cette instance communale, je vous propose d'adopter le principe de la composition suivante :

- sept membres du Conseil municipal amenés à traiter les questions du handicap chacun dans leur domaine de compétences (soit l'élu délégué au handicap, l'élu délégué au logement, à l'enseignement, aux bâtiments, aux affaires sociales, à la santé), ainsi qu'un membre représentant l'opposition municipale.

- sept représentants des associations signataires de la charte ville handicap 19 juin 2003 (soit l'Association d'Entraide des Polios et Handicapés, l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés, l'Association Valentin Haüy, l'Association Départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales, l'Association Française contre les Myopathies, l'Association des Paralysés de France et L'union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux.
- Le représentant du Comité local de la Croix Rouge
- Un représentant du Conseil général des Hauts de Seine
- Des représentants des services municipaux associés au titre de leur expertise (Services techniques, Centre d'Action Sociale...)

Cette commission se réunirait chaque trimestre à compter de septembre 2007.

ADOPTE A L'UNANIMITE  
(ABSTENTION DU GROUPE MNR)

### **3 – Don de photos**

---

Mme Nicole Chantomaud, ancienne surveillante à l'école Boileau, a en sa possession des albums de photographies d'activités extra-scolaires organisées par la ville, dont elle souhaite faire don à la ville.

Ce don comprendrait :

- Un album de mai 1995 de 122 photographies ;
- Un album intitulé Marché (1991/92), boulangerie (1992/93), atelier gâteaux (1992/93) et séance photo (1992/93) de 22 photographies ;
- Un album intitulé « Garderie du mercredi » de 1990/91 à 1992/93 de 33 photographies ;
- Un album intitulé « Carnaval » de 1990/91 à 1992/93 de 26 photographies ;
- Un album intitulé « Cantine » de 1990/91 à juillet 1993 de 26 photographies ;
- Un album intitulé « Patinoire » de 1991/92 à 1992/93 de 21 photographies ;
- Un album intitulé « Villelouvette » de 1990/91 à 1992/93 de 23 photographies ;
- Un dernier album non intitulé de 47 photographies.

Considérant l'intérêt pour la ville d'enrichir son fond d'archives, je vous remercie d'accepter le don de Mme CHANTOMAUD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **INTERVENTIONS DIVERSES**

### **1 – Pelouse synthétique du stade Jean Lezer**

---

Le Maire revient sur l'intervention de M. VINCENT et le refus d'une subvention par le Conseil Général du fait d'une demande tardive.

Le Maire précise que les travaux ont été effectués dans l'urgence, à la demande de la fédération de football et ce afin de maintenir l'homologation du terrain. Compte tenu du calendrier des séances du conseil municipal, la demande de subvention a de ce fait été adressée dans un délai très court et la ville se doutait de la non attribution de cette subvention.

## **2 – Cérémonie de remise des cartes électorales**

---

Mme GALATEAU revient sur la cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes nouvellement inscrits. Elle constate que sa fille n'a pas été conviée alors qu'elle a voté pour la première fois en avril 2007, elle s'interroge alors sur l'existence à Montrouge, d'électeur de second rang.

Le Maire explique que la liste des récipiendaires a été adressée à la ville par la préfecture. Le Maire pense qu'il fallait être né sur une période donnée, il demandera au responsable des affaires civiles que tout cela lui soit précisé par écrit.

## **3 – Départ de la société AREVA**

---

M. VINCENT demande si le Maire dispose d'informations récentes sur l'éventuelle fermeture du site d'AREVA.

Le Maire répond qu'il est quasi certain que le bail ne sera pas renouvelé, une confirmation sera donnée aux élus dès qu'il en saura davantage.

## **4 – Gymnase Maurice Genevoix**

---

M. FIET rappelle que l'accès à la salle de gymnastique se fait par le gymnase, ce qui pose des problèmes de sécurité notamment pour les jeunes sportifs. Une solution avait été envisagée, quand est-il ?

M. SAINT-MARTIN répond que la solution qui consistait à créer un couloir d'accès a été abandonnée car elle impliquait la destruction de la salle de boxe. Il est aujourd'hui envisagé de faire un accès extérieur.

La séance s'achève à 22 heures et 40 minutes
--